

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

Version finale adoptée par le Conseil municipal le 10 juin 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

10 juin 2014



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. ENJEUX	2
ENJEU A : LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES	2
ENJEU B : LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS	2
ENJEU C : LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	3
ENJEU D : LA VITALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE	4
ENJEU E : LE DYNAMISME ET L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ	4
2. ORIENTATIONS FONDAMENTALES	6
2.1 MISSION	6
2.2 VISION	6
2.3 VALEURS	7
3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2014-2019	8
ORIENTATION 1 : LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT	9
ORIENTATION 2 : L'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS ET DE LEUR SÉCURITÉ	9
ORIENTATION 3 : LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	9
ORIENTATION 4 : LE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ	10
CONCLUSION	11



INTRODUCTION

En mai 2012, la municipalité de Sainte-Marthe s'est engagée dans une démarche de planification stratégique afin de planifier son développement à moyen et long termes c'est-à-dire d'établir les grandes orientations et les objectifs stratégiques à mettre en œuvre dans le but de répondre efficacement aux attentes des citoyens et aux défis qui se présenteront au cours des prochaines années. Darvida Conseil a été mandatée pour soutenir et animer cette démarche. De plus, afin de suivre la progression des travaux de bonifier et de valider les outils et les rapports élaborés dans le cadre de cette démarche de planification stratégique, un **comité de mandataires** a été mis sur pied. Ce comité de cinq personnes se composait d'élus, de membres de la direction municipale et de citoyens de Sainte-Marthe :

- Mme Noéline Paquette, citoyenne
- M. Gilbert Campeau, citoyen
- M. Claude Gravel, conseiller municipal
- M. Michel Bertrand, directeur général
- Mme Aline Guillotte, maire

Dans l'objectif d'alimenter la réflexion, un **portrait de situation** a été élaboré en 2012¹. Ce portrait contenait, en premier lieu, un portrait sommaire de Sainte-Marthe, soit des informations relatives à son territoire, à sa population, aux acteurs de la communauté, aux services municipaux, etc. En second lieu, le portrait présentait le **regard des citoyens de Sainte-Marthe sur leur municipalité**. Les informations contenues à cette section ont été recueillies par le biais d'un **sondage** complété par 159 résidents, mais aussi à partir d'une **consultation publique** à laquelle ont été conviés les citoyens de Sainte-Marthe et qui a réuni une cinquantaine de personnes le 26 juin 2012.

En février 2014², les enjeux de développement issus de l'analyse du portrait et de la consultation ont été validés par le comité de mandataires et la réflexion sur les grandes orientations a été amorcée. Les grands enjeux et orientations contenus dans ce plan ont ensuite été présentés en **consultation publique** le 15 avril 2014 et ont fait l'objet de discussions en ateliers réunissant une trentaine de personnes.

Le plan qui suit est donc issu de **l'ensemble des réflexions collectives** auxquelles ont participé un grand nombre et une diversité de citoyens et citoyennes (agriculteurs, commerçants, travailleurs, retraités, bénévoles, etc.). Le contenu du plan est le reflet de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Ce plan rappelle, en première partie, les enjeux identifiés. En seconde partie, les orientations fondamentales, soit les énoncés de mission, de vision et de valeurs de la Municipalité sont présentés. Finalement, la troisième et dernière partie présente les orientations et les objectifs stratégiques.

¹ Darvida Conseil, *Portrait de la municipalité de Sainte-Marthe*, version finale, 20 mars 2014.

² Il est à noter que le mandat de planification stratégique a été mis en veilleuse du 31 août 2012 au 5 février 2014 pour des raisons internes à l'administration municipale.



1. ENJEUX

Les cinq enjeux identifiés pour la Municipalité de Sainte-Marthe sont les suivants :

- Enjeu A : La préservation des paysages
- Enjeu B : La sécurité des déplacements
- Enjeu C : La qualité de l'environnement
- Enjeu D : La vitalité socio-économique
- Enjeu E : Le dynamisme et l'implication de la communauté

Les voici présentés ci-dessous.

ENJEU A : LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES

La beauté des paysages de Sainte-Marthe est certainement l'une des principales richesses relevées par les résidents de la municipalité. Les grands espaces verts, les terres agricoles et le Mont-Rigaud en sont les principaux atouts. Essentiellement, l'enjeu lié aux paysages en est un de préservation et de mise en valeur. Contrairement à d'autres municipalités, Sainte-Marthe n'a pas à mobiliser d'importantes ressources financières et humaines afin de « s'embellir ». Ses atouts naturels étant déjà présents, les défis qui se posent pour Sainte-Marthe relèvent surtout de la préservation des paysages ruraux, de la promotion de ces derniers et de la considération de cette richesse dans ses projets de développement.

En lien avec le développement et son impact possible sur les paysages de Sainte-Marthe, il est pertinent ici de mentionner certaines craintes énoncées par les résidents quant à un potentiel projet de développement éolien dans la région. Sans juger ici du fondement et de la pertinence d'un éventuel projet éolien sur le territoire de la municipalité, il importe de relever une certaine inquiétude présente au sein de la population.

En bref, il faut retenir de cet enjeu que si la beauté des paysages de Sainte-Marthe a été et est toujours l'un des principaux facteurs d'attraction des résidents, sa dégradation entraînerait certainement des effets néfastes.

ENJEU B : LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS

Le premier élément de cet enjeu concerne la sécurité des déplacements, autant ceux en automobile, qu'en vélo ou à pied. Actuellement, plusieurs résidents consultés considèrent que les déplacements sont non sécuritaires dans la municipalité de Sainte-Marthe. Le non-respect des limites de vitesses par les automobilistes et les camionneurs explique en partie ce sentiment d'insécurité, mais d'autres facteurs ont aussi été soulevés. Ainsi, ont été nommés : le mauvais état et l'étroitesse de certaines



routes, la signalisation routière insuffisante, le manque de trottoirs, le manque de voies et pistes cyclables, le manque de présence et de contrôle policier ainsi que la qualité variable du déneigement et du déglacage des routes et des rangs.

Le sentiment d'insécurité dans les transports est particulièrement lié à la pratique du vélo et à la marche à pied. Plusieurs résidents restreignent ou évitent la pratique de ces activités en raison de leur sentiment d'insécurité. Enfin, les déplacements des enfants, pour l'école ou pour l'utilisation des installations de loisirs, sont également une source d'insécurité importante.

Ainsi, l'amélioration de la sécurité des déplacements, en particulier ceux à vélo et à pied, est un enjeu important pour la communauté de Sainte-Marthe, dans la mesure où celle-ci peut avoir des impacts positifs et concrets sur la pratique de loisirs, la santé et la sécurité des personnes, la fréquentation des infrastructures par les jeunes et les moins jeunes, la qualité de vie des résidents, l'environnement, etc.

Cependant, la réfection et l'aménagement des infrastructures routières est une responsabilité qui exige des investissements importants pour une municipalité. Qui plus est, pour certaines routes et tronçons de routes, la responsabilité relève des autorités provinciales. Dans ce contexte, les priorités doivent être clairement établies et les attentes des contribuables doivent être réalistes en ce qui a trait aux améliorations possibles, aux échéanciers de réalisation ainsi qu'aux mesures de financement qui sont associées à de tels travaux.

ENJEU C : LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Globalement, les résultats des consultations ont permis de conclure en une satisfaction plutôt générale de la population quant à la qualité de l'environnement. Par contre, de nombreux résidents ont émis d'importantes préoccupations en matière d'environnement et d'écologie, faisant en sorte que la qualité de l'environnement est certainement un enjeu à considérer pour la municipalité.

Du nombre, relevons d'abord le déversement d'eaux usées dans des cours d'eaux. Pour plusieurs, il est inconcevable qu'une telle situation puisse encore avoir lieu et on considère que des actions concrètes et efficaces doivent être mises en œuvre afin d'enrayer ce problème. Au même titre que pour les paysages, cet enjeu relève de la protection des richesses naturelles de la municipalité et de la région, plus précisément ses cours d'eaux.

Une deuxième crainte liée à la qualité de l'environnement et des milieux de vie a aussi été abondamment soulevée lors des consultations, soit l'épandage de pesticides sur les terres agricoles. Bien que conscients du caractère agricole de la région et de la municipalité, des résidents s'inquiètent de certaines pratiques et de leurs impacts sur l'environnement, mais aussi sur la santé. À cet effet, l'épandage de pesticides réalisé par voie aérienne est l'une des pratiques qui soulève questionnements et inquiétudes au sein de la population. Bien que les impacts néfastes des pesticides sur la santé et



les écosystèmes soient documentés, leur utilisation constitue un enjeu complexe, dans la mesure où ils sont souvent un mal nécessaire pour plusieurs types de productions agricoles. Au Québec, les agriculteurs qui utilisent des pesticides doivent se conformer à la loi (nationale) sur les pesticides, mais on remarque que des municipalités ont aussi adopté différentes réglementations concernant la déclaration, l'entreposage et l'utilisation de pesticides en zone agricole.

Bref, pour la municipalité et la communauté de Sainte-Marthe, l'enjeu lié à la qualité de l'environnement consiste à assurer, en fonction de ses pouvoirs, la qualité actuelle et future des sols, de l'eau et de l'air.

Bien entendu, d'autres instances sont directement interpellées par cet enjeu. Les municipalités environnantes, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sont certainement des acteurs incontournables liés à cet enjeu de la qualité de l'environnement.

ENJEU D : LA VITALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

La municipalité a un rôle important à jouer dans la vitalité socio-économique de son territoire. Cette vitalité, conjuguée à divers autres facteurs, soutient l'attraction, la rétention et la qualité de vie des résidents sur le territoire. Les données du portrait ont montré que la situation économique à Sainte-Marthe est relativement bonne : le taux de chômage est plus bas que le taux québécois et le pourcentage de personnes à faible revenu est nettement inférieur à la proportion québécoise. De plus, l'agriculture, le tourisme et le récréotourisme génèrent une activité économique appréciable à Sainte-Marthe.

L'enjeu, dans ce contexte, consiste à favoriser le maintien de cette vitalité économique en saisissant ou en suscitant des opportunités de développement qui s'inscriront en continuité et en complémentarité avec les activités économiques de la municipalité mais aussi qui contribueront au développement social de la communauté. Le développement souhaité par les citoyens en est un qualifié de « raisonnable », en lien avec les besoins de la population, tout en préservant l'environnement. À cet égard, les orientations de la MRC, la réglementation concernant la protection des zones agricoles devront évidemment être prises en compte dans les stratégies et projets de développement.

ENJEU E : LE DYNAMISME ET L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ

L'un des grands défis d'une communauté de la taille de Sainte-Marthe est la mobilisation de la population dans des projets permettant d'animer le milieu. En raison, entre autres, de la population peu nombreuse et des ressources limitées, l'élaboration d'activités de loisirs demeure, par exemple, un défi en soi.



Dans les petites municipalités (en termes de nombre d'habitants), l'implication bénévole qui permet la mise en œuvre de services et d'activités et l'animation de la communauté est souvent assurée par les mêmes personnes, qui, au fil des années, en viennent à s'essouffler. Qui plus est, puisque le bassin de population est limité, il s'avère souvent difficile de rejoindre un nombre critique de participants qui assure la pérennité des projets et activités.

Les consultations ont montré que les résidents se montrent plutôt satisfaits de l'offre d'activités municipales et communautaires dont ils bénéficient à Sainte-Marthe. Néanmoins, quelques propositions et demandes ont été mentionnées par les résidents afin d'améliorer davantage la vie sociale et de loisirs des résidents et des familles ainsi que favoriser l'activité des adolescents. Notons d'ailleurs que les 10 à 24 ans sont particulièrement présents au sein de Sainte-Marthe comparativement à la moyenne québécoise.

Le dynamisme et l'implication de la communauté sont essentiels à une municipalité active et en santé, d'où la présence de cet enjeu pour la municipalité de Sainte-Marthe. Sans une implication et une participation soutenue d'un plus grand nombre de citoyens, les initiatives développées par la municipalité, par des groupes de citoyens ou des organismes communautaires auront de la difficulté à durer avec succès.

Bien entendu, plusieurs facteurs sont susceptibles de favoriser le dynamisme et la participation de la population. Relevons, par exemple, la connaissance des possibilités d'implication par les citoyens, la promotion des activités offertes, la connaissance des besoins et intérêts de sa communauté ou la valorisation de l'action bénévole.

Enfin, soulignons qu'une plus grande concertation entre les divers comités actifs au sein de la communauté serait sans doute bénéfique. Les ressources n'étant pas illimitées (humaines, matérielles et financières), une plus grande concertation pourrait favoriser la mise en commun des ressources, la coordination des événements et la collaboration des différents acteurs de Sainte-Marthe et des municipalités environnantes. L'enjeu pour la municipalité réside donc aussi dans le fait de trouver des leviers ou des éléments facilitant et soutenant cette concertation.



2. ORIENTATIONS FONDAMENTALES

2.1 MISSION

La mission d'une organisation est essentiellement l'énoncé de ce qu'elle est, de sa nature et de sa raison d'être. Voici l'énoncé de mission de l'administration municipale de Sainte-Marthe :

La Municipalité de Sainte-Marthe contribue à la vitalité de sa communauté et à la qualité de vie de ses citoyens par le biais, notamment, d'une administration saine et intègre et de services municipaux de qualité, en harmonie avec le caractère rural et agricole de son territoire.

2.2 VISION

L'énoncé de vision exprime ce à quoi la communauté aspire pour sa municipalité. Il a été élaboré à partir de l'analyse des résultats de la consultation de la population. Ainsi, les citoyens ont été appelés à se prononcer sur comment ils imaginent Sainte-Marthe dans 10 ans et à quoi ils aimeraient que la municipalité ressemble. Voici l'énoncé de **vision à long terme** :

Sainte-Marthe est une communauté paisible et agréable où les citoyens s'impliquent activement, où les milieux naturels, agricoles et villageois sont mis en valeur et où le développement se fait de manière raisonnable, responsable et durable.



2.3 VALEURS

Les valeurs sont les principes, les approches de travail et les comportements valorisés dans l'ensemble de la vie municipale et ses différents acteurs soit : **les élus, les employés municipaux et les bénévoles impliqués dans la vie municipale**. Les cinq valeurs principales de la Municipalité de Sainte-Marthe sont les suivantes :

1. **L'accessibilité et l'écoute** : L'administration municipale et ses différents comités bénévoles sont disponibles, à l'écoute et attentifs aux besoins de la communauté.
2. **L'ouverture et la transparence** : L'administration municipale et ses différents comités bénévoles visent à informer les citoyens sur leur fonctionnement, leurs objectifs, leurs pratiques et leurs résultats et ce, dans le respect des règles de confidentialité.
3. **Le dynamisme** : L'administration municipale et ses différents comités bénévoles sont actifs et proactifs au regard de l'offre de services et d'activités aux citoyens et au regard du développement global de la municipalité de Sainte-Marthe.
4. **L'intégrité** : L'administration municipale et ses différents comités bénévoles font preuve d'un comportement irréprochable en termes d'honnêteté et d'impartialité.
5. **La participation citoyenne** : L'administration municipale entend favoriser le plus possible l'implication et la participation des citoyens à la vie municipale (consultation, processus électoral, action bénévole, etc.).



3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2014-2019

Les orientations stratégiques et les objectifs qui suivent devraient guider le développement de la municipalité au cours des cinq prochaines années. Un plan d'action annuel déterminant des activités, des responsables et des indicateurs de résultats devra ensuite être élaboré chaque année à partir des orientations stratégiques et des objectifs ciblés dans ce plan stratégique.

Les quatre orientations stratégiques retenues pour 2014-2019 sont liées aux enjeux identifiés lors du portrait de situation. Les orientations sont les suivantes :

- Orientation 1 : La protection et la mise en valeur des paysages et de l'environnement (enjeu de préservation des paysages et enjeu de qualité de l'environnement)
- Orientation 2 : L'amélioration des déplacements et de leur sécurité (enjeu de sécurité des déplacements)
- Orientation 3 : Le développement socio-économique (enjeu de vitalité socio-économique)
- Orientation 4 : Le soutien à l'animation de la communauté (enjeu de dynamisme et d'implication de la communauté)

Les voici présentées dans les pages qui suivent avec leurs objectifs et échéancier respectifs.

Évidemment, à ces orientations et objectifs s'ajoutent les services municipaux habituels offerts par la municipalité.



ORIENTATION 1 : LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS STRATÉGIQUES
1.1 Préserver les paysages, incluant le patrimoine bâti et naturel
1.2 Promouvoir les atouts environnementaux de Sainte-Marthe
1.3 Encourager les pratiques écologiques
1.4 Protéger les cours d'eau et la nappe phréatique

ORIENTATION 2 : L'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS ET DE LEUR SÉCURITÉ

OBJECTIFS STRATÉGIQUES
2.1 Faciliter les déplacements à pied et à vélo dans le village
2.2 Favoriser la sécurité lors des déplacements
2.3 Améliorer l'état de certaines routes

ORIENTATION 3 : LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES
3.1 Favoriser un développement résidentiel raisonnable et responsable dans le noyau villageois
3.2 Soutenir l'économie agricole notamment les cultures alternatives et la relève agricole
3.3 Soutenir le développement récréotouristique (axes : acéricole, équestre, agricole)
3.4 Favoriser l'achat local
3.5 Maintenir les liens avec les municipalités avoisinantes pour favoriser le partage de ressources ou de services
3.6 Maintenir et développer des liens avec des organismes et acteurs sociaux offrant ou pouvant offrir des services à la population



ORIENTATION 4 : LE SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ

OBJECTIFS STRATÉGIQUES
4.1 Améliorer les infrastructures de loisir
4.2 Poursuivre l'animation du parc municipal
4.3 Soutenir le comité loisir et l'offre d'activités socioculturelles, sportives et de plein air
4.4 Soutenir et reconnaître l'implication citoyenne et bénévole



CONCLUSION

Ce plan stratégique triennal devrait permettre à l'administration municipale de Sainte-Marthe de bien planifier l'ensemble de ses actions, en plus de faciliter l'élaboration des plans d'action annuels. En effet, les objectifs présentés dans le plan stratégique devraient orienter et baliser l'action la municipalité au cours des cinq prochaines années. À cet effet, diverses pistes d'actions ont été proposées par les citoyens lors de la consultation publique du 15 avril 2014.

Rappelons enfin que, pour se réaliser pleinement, la planification stratégique devra mobiliser les citoyens, les membres du conseil municipal, et les employés municipaux.



